

■ **INOBAR SARL**, à La Chaux-de-Fonds, rue de l'Hôtel-de-Ville 9. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 24.12.2002. But: gestion d'établissements publics, tels café, restaurant, bar, discothèque, pub. Capital: CHF 20'000. Apports en nature: différents objets mobiliers, agencement de bar, selon inventaire du 13.12.2002 et convention d'apports du 24.12.2002, pour un montant de CHF 44'000, montant imputé sur le capital à concurrence de CHF 20'000; les apporteurs restant créanciers de la société à concurrence de CHF 24'000. Associés: Pauli Thierry, de Rüschegg, à La Chaux-de-Fonds, et Pauli Eunice Esther, de La République Dominicaine, à La Chaux-de-Fonds, chacun d'eux avec une part sociale de CHF 10'000. Gérant: l'associé Pauli Thierry avec signature individuelle. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce.

Journal no 283 du 03.02.2003
(00851860 / CH-645.4.096.206-4)